

Lecture de la correspondance, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de la correspondance, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26471_t1_0190_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 21 Floréal An II

(Samedi 10 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de la correspondance.

1

La Société populaire et les autorités constituées de Guéméné, département du Morbihan, réunies au 5^e bataillon de la formation d'Orléans, en garnison dans cette commune, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Leurs églises, converties en temple de la Raison, sont dépouillées de tous les ornemens du fanatisme, et leur cri de ralliement est : *Vive la République ! Vive la Montagne !*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orléans, 25 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous ne ferons point un étalage pompeux des dons que nous avons faits à la patrie; riches seulement en patriotisme, nous avons partagé notre nécessaire avec nos braves défenseurs; nos églises converties en temple de Raison ont été dépouillées de tous les ornemens du fanatisme et de la superstition : l'argent, le cuivre, le fer et le plomb ont été envoyés à notre district et notre cri de ralliement est vive la République, vive la Montagne! Nous vous disons que vous avez bien mérité de l'humanité en rappelant à tous ces peuples qu'ils sont souverains et en rendant la liberté aux gens de couleur qui depuis trop longtemps gémissaient dans nos colonies sous un dur esclavage.

Nous vous disons que votre courage et votre énergie ont plusieurs fois sauvé la République que vous avez fondée.

Nous vous disons enfin de continuer vos glorieux travaux et de frapper du glaive de la loi les traîtres de toutes les couleurs et d'exterminer les tyrans oppresseurs de l'univers, avec un million de sans-culottes dont vous avez l'amour et la confiance; après avoir rempli cette tâche digne de vous, nous vous reverrons parmi nous jouir

modestement de votre triomphe et de vos vertus républicaines et vos noms fêtés d'âge en âge voleront à l'immortalité ».

J. LEGOFF, S. LE NAHURET, LEMASSON, LEROCH, CLOVIER, LEBLANC, HERVÉ, LE ROUZIC, J. LICARDI, TRONCHET, NION, TROUSET, LE BRETON, LAPLANTE, CADONI, PESCHERARD, BELLANGER, LEMETTRE, ROUSSEAU, CORBIN [et 3 signatures illisibles].

2

Les sans-culottes d'Ambert (1) écrivent qu'ils ont dévoué à un opprobre éternel les conspirateurs que la justice nationale a frappés. Ils font passer un état des dons qu'ils ont déposés sur l'autel de la patrie, et annoncent qu'un cavalier jacobin, armé et équipé à leurs frais, va bientôt voler aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ambert, 30 germ. II] (3).

« Représentants du peuple,

Des factions liberticides avaient formé l'horrible attentat d'anéantir notre liberté, de détruire notre République et de nous donner un tyran; vous avez découvert les conspirateurs et le glaive national les a frappés; nous avons été des premiers à applaudir à la juste vengeance du peuple, nous avons été des premiers à dévouer à la mort et à l'opprobre éternelle les scélérats qui, sous le masque du patriotisme, travaillaient à nous forger des fers.

Périssent tous les tyrans! Périssent tous les intrigants, mais gloire et salut aux représentants du peuple! Honneur et respect à la probité et à la vertu! Tels ont été les cris d'enthousiasme que les sans-culottes d'Ambert ont fait entendre lorsqu'ils ont appris la découverte des conspirations et le supplice des traîtres.

Sages et courageux représentants, vous avez bien mérité de la patrie, mais, au nom de cette

(1) P.-V., XXXVII, 90. Bⁱⁿ, 20 flor. et 21 flor.

(2) C 303, pl. 1111, p. 1.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) P.-V., XXXVII, 90. Bⁱⁿ, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310.

(3) C 302, pl. 1085, p. 3.